

*DE VALOGNES A PORT-ROYAL*  
*JACQUES BELIER ET NICOLAS EUSTACE*

par Jean LESAULNIER

Le rapprochement et la réunion de ces deux noms ont de quoi surprendre. Car aucune lettre, aucun document d'archives, aucun texte d'historien, ancien ou moderne, n'attestent les liens qui unissaient ces deux Normands. Dans son *Port-Royal*, Sainte-Beuve parle bien, quoique brièvement, de la présence et du rôle de Nicolas Eustace dans l'abbaye de de la Vallée de Chevreuse, mais il ne cite même pas le nom de Jacques Belier des Essarts (1). Seul M. Emile Jacques, dans divers travaux (2), a suggéré que ces deux personnages pouvaient, de par leurs origines, être liés l'un à l'autre. Ils l'étaient en effet profondément.

Le 6 juillet 1675, un ordre de Louis XIV obligeait le séminaire normand de Valognes, fondé vingt ans plus tôt, à fermer ses portes, et les derniers membres de la communauté à quitter les lieux, à l'exception de son fondateur et supérieur à vie, François de La Luthumière. Celui-ci se voyait contraint à vivre en solitaire dans cette belle demeure qui avait accueilli, dans ses plus beaux jours, près de cent personnes, mais qui était devenue trop grande pour un seul homme. Certains de ses amis allaient s'expatrier de Normandie et connaître le sort d'autres exilés. Les chemins de l'exil conduiront pourtant Belier et Eustace dans les mêmes lieux.

L'histoire n'a retenu sur eux que deux images : le premier, Belier, fut à Bruxelles en 1694 celui des compagnons

d'Antoine Amauld dont le séjour fut le plus bref au côté du célèbre théologien, tandis qu'à l'abbaye de Port-Royal des Champs, Eustace demeura, comme Le Maistre de Sacy, confesseur des moniales pendant fort longtemps. Séparés des années durant, nos deux amis se verraient un jour réunis dans la même maison par une commune liturgie : le 9 novembre 1694, Belier des Essarts et Ruth d'Ans apportaient là en effet le cœur d'Amauld ; Nicolas Eustace prononçait une harangue d'accueil.

## I. AU SEMINAIRE DE VALOGNES

Lors de l'arrivée de Belier et d'Eustace au séminaire de Valognes, cette maison a déjà quelques années d'existence. L'idée de sa création paraît en revenir à un prêtre du diocèse de Coutances, François de La Luthumière. Issu d'une ancienne famille noble de Normandie, le futur fondateur consacra l'essentiel de son énergie et de ses ressources personnelles à cette institution : elle n'allait pourtant connaître que vingt ans de vie et de splendeur.

### *1. La Luthumière et la fondation du séminaire*

Au départ voici un jeune prêtre, naturellement pieux et de bonne éducation, né en 1617 dans le château familial de La Haye d'Ectot (3). Son père, François Le Tellier, baron de La Luthumière, gouverneur de Cherbourg, a épousé en 1610 Charlotte du Bec-Crespin. Ils auront au moins six enfants : François et deux autres fils, Antoine et Jacques, qui mourront jeunes ; trois filles, Marthe et Marie, qui deviendront religieuses ursulines à Caen, et Marie-Françoise, qui se mariera avec Henri de Matignon, comte de Torgny, l'aïeul des princes de Monaco (4).

François entreprend ses études de théologie à Paris et à Rome ; et dans cette dernière ville, il fait la connaissance de Jérôme de Grimaldi, qui sera nonce en France en 1641 et cardinal deux ans plus tard. Celui-ci, écrit Cerveau (5), chargea La Luthumière « de porter le 2 janvier 1644 à la Fa-

culté de théologie de Paris la bulle d'Urbain VIII qui portait condamnation du livre de Jansénius » : connu sous le nom de bulle « *In eminenti* », ce texte, signé le 6 mars 1642, fut tenu pour apocryphe par Grimaldi pendant quelques mois et publié seulement le 19 juin 1643. Selon Godefroy Hermant, en 1653 « on se souvenait encore de ce qui s'était passé dans ce corps célèbre » de la Faculté neuf ans plus tôt (61).

Le jeune La Luthumière aurait par la suite refusé d'être élevé aux premières dignités de l'Eglise — il ne sera titulaire ni d'une abbaye ni d'un évêché — et serait retourné dans son pays natal « pour se livrer à l'instruction du peuple » (71, comme maître d'école à Brix, le berceau de la famille. En 1648 déjà, un an après sa prêtrise, il se serait associé avec plusieurs ecclésiastiques. Mais il devait attendre les années 1654-1655 pour voir éclore un projet qui, à n'en pas douter, avait été l'objet de nombreuses conversations.

Entre-temps François de La Luthumière se lie avec un autre Normand, originaire du diocèse de Séez, mais fort connu à Coutances : Jean Eudes, l'ancien oratorien devenu le missionnaire de la Normandie. Ce dernier prêche plusieurs missions auxquelles La Luthumière participe : en 1650 à Gatteville, en 1654 à Réville, et à Cherbourg en 1655 (7). Cette rencontre et ces relations entre deux hommes fort différents allaient marquer pour la vie notre jeune fondateur et son institution naissante.

En 1650 en effet Jean Eudes a ouvert un séminaire à Coutances (8) et quand La Luthumière veut fonder le sien l'évêque Claude Auvry le convoque dans sa ville épiscopale à une cinquantaine de kilomètres de là au nord, à Valognes, pour une longue conférence avec J. Eudes. Mais, ainsi que le rapporte une *Supplique* de la maison de Valognes datant de 1675, « M. de La Luthumière [crut! qu'il devait soumettre son séminaire à la conduite immédiate de l'évêque plutôt qu'à celle du P. Eudes qui l'en sollicitait » (9). L'esprit, et l'œuvre de ce dernier ne sont sans doute pas appréciés du fondateur de Valognes : son séminaire à lui sera placé « sous le titre du Saint-Sacrement de l'Autel et sous la protection particulière de saint Charles Borromée et Philippe de Néry » (101). La Luthumière paraît s'être méfié de J. Eudes, qui le lui ren-

dra bien et qui vouera à sa perte une maison concurrente de la sienne et marquée par une sorte de péché originel : l'accusation de jansénisme, cause ou prétexte, fera le reste.

Valognes ne dépendra donc que de l'évêque du lieu. Le 20 décembre 1654, Claude Auvry, le trésorier de la Sainte-Chapelle, dont le nom sera rendu illustre par le *Lutrin* de Boileau, signe devant les tabellions de Coutances deux actes : par le premier, l'évêque permet à La Luthumière de fonder un séminaire ; par le second, il lui fieffe le manoir épiscopal de Valognes, moyennant le versement d'une somme annuelle de 150 livres de rente foncière. Le supérieur obtient le 12 avril 1655 de Claude Auvry les lettres de concession, le 9 mai l'approbation des habitants de la ville de Valognes ; en juin suivant le Roi délivre les lettres patentes et en août le chapitre cathédral de Coutances donne son accord (11). Tout est fait selon les règles et, peu à peu, d'une propriété mal entretenue, La Luthumière édifiera une belle et somptueuse demeure, la plus belle, aux dires des contemporains, d'une ville appelée au XVIII<sup>e</sup> siècle le «petit Versailles normand». Le 5 décembre 1655, le vicaire général de Coutances Abraham Bazire inaugure officiellement le nouvel établissement religieux ; mais dans les premiers mois, faute de locaux salubres et assez grands, « les prêtres de la communauté du séminaire eurent permission de se retirer à l'Hôtel-Dieu, où ils restèrent quelque temps » (12).

## 2. *Les membres du séminaire*

L'un des premiers compagnons de La Luthumière fut en effet le prieur-chapelain de l'Hôtel-Dieu de Valognes, une ancienne maison fondée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et voisine du séminaire. Ce prieur, Robert Basan, est lui aussi issu d'une vieille famille noble du diocèse (13), comme deux autres membres de la communauté font partie de la noblesse normande : Guillaume Le Fillastre, sieur du Faocq, un homme mal connu (14), et Louis Le Bourgeois, prieur d'Héauville et abbé de Chantemerle au diocèse de Troyes (15). Ce dernier s'illustrera en particulier par son *Catéchisme en vers dédié à Mgr le Dauphin*, publié en 1669 (16) ; il est déjà alors, et

peut-être depuis longtemps, en relation avec Port-Royal, puisque, outre l'approbation de plusieurs évêques et de Bossuet, son *Catéchisme* présente celle, datant de 1668, de plusieurs amis jansénistes ou anciens amis de Port-Royal : Thomas Fortin, proviseur du collège d'Harcourt, Louis Marcel, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, Henri Barrillon, futur évêque de Luçon, Henri Duhamel, ancien curé de Saint-Merri, et le théologien François Diroys, un Normand du diocèse d'Avranches. Dans les années 1670-1671, d'après le *Recueil de Choses diverses*, un manuscrit de la B.N., on voit « l'abbé d'Héauville » en relation avec Antoine Amauld (17) et, par ailleurs, des vers de Le Bourgeois figureront dans le *Recueil de Poésies chrétiennes* publié par La Fontaine et Brienne en décembre 1670 (18).

A ce groupe de départ du séminaire de Valognes — trois prêtres du même diocèse en font encore partie (19) — s'ajoutent d'autres professeurs et administrateurs, au nombre desquels nous retrouverons Jacques Belier et Nicolas Eustace. Le séminaire en effet grossira vite ses rangs ; un acte notarié du 9 mars 1659, nous en reparlerons, précise ce qui suit :

« Il y a présentement et depuis plusieurs années le nombre de plus de cinquante personnes dans la communauté, les uns pour instruire, les autres qui reçoivent l'instruction aux sciences et de tous les exercices et fonctions au sacerdoce et des bonnes mœurs » (20).

Les étudiants sont donc alors une quarantaine, tandis que, selon une sentence de l'évêque de Coutances, datant du 31 mars 1660, la communauté proprement dite des « administrateurs » comprend huit prêtres et « ceux qui sont instruits audit séminaire » soixante-dix (21). Cinq ans plus tard, le registre ouvert pour la signature du Formulaire présente les signatures de près de quatre-vingts personnes, dont une cinquantaine d'étudiants clercs, à quoi s'ajoutent très vraisemblablement au moins une quinzaine d'« écoliers » de deuxième et troisième année qui ne sont pas encore tonsurés (22).

Toutefois les effectifs ne paraissent pas avoir atteint leur maximum, si l'on en croit un document exceptionnel provenant à coup sûr des archives du séminaire et conservé

aujourd'hui aux archives départementales de la Manche (23). Il s'agit, pour l'année scolaire 1671-1672, de la liste des quatre-vingt-quatre élèves de la maison ; cette liste a été dressée selon l'ordre des prénoms et fournit des indications précieuses sur l'âge des séminaristes, leur paroisse d'origine et leurs études, et, pour certains, sur leur degré d'avancement aux ordres sacrés ; ils se répartissent en quatre groupes : les futurs prêtres, qui font leur théologie ; les étudiants en philosophie ; ceux qui sont en deuxième et troisième année. Ce sont ainsi près de cent personnes qui constituent l'ensemble du séminaire. Soixante-cinq « écoliers » sont originaires du diocèse de Coutances et — fait étonnant — outre l'un qui vient de Poitiers et un autre de Troyes, cinq sont d'Avranches, quatre de Bayeux, trois de Rouen et cinq de Séez.

### 3. *Belier et Eustace à Valognes*

Or, de ce dernier diocèse de Séez viennent précisément Jacques Belier et sans doute Nicolas Eustace. Le fait est certain pour le premier, qui descend d'une grande famille noble de l'actuel département de l'Orne. C'est M. Emile Jacques qui révéla, après les éditeurs d'Amauld au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'identité complète de notre Normand. Ses prénoms et nom figurent avec ceux des amis d'Amauld qui, en 1694, ont été les témoins à Bruxelles des derniers moments du théologien : Belier se nomme en fait Jacques-Hardouin Belier des Essarts (24). A Port-Royal, on l'appellera « M. des Essarts », qui est sans doute son nom de sieurie, ainsi que l'atteste encore en 1729 un document d'archives (25) ; mais à Bruxelles, dans les lettres d'Amauld et de du Vaucel, il est connu sous le pseudonyme de « M. de Margérard », qui semble emprunté à une autre branche de la même famille Belier, tandis que dans des actes notariés de 1667 et de 1671, Jacques Belier adjoint à son patronyme la mention « de Versainville » (26).

Si l'origine de Belier ne souffre aucune contestation possible, des doutes subsistent au contraire sur celle de Nicolas Eustace. Certes il est bien Normand, mais de quel diocèse ? Le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal* de 1735 le dit « prêtre du diocèse de Lisieux », ce que reprend Pierre Guil-

bert dans ses *Mémoires historiques* (27). D'un autre côté des familles Eustace et Etasse sont représentées dans le nord du Cotentin et même à Valognes au XVII<sup>e</sup> siècle, mais aucun rapport de parenté avec notre Nicolas n'a pu être établi jusqu'à aujourd'hui. En revanche d'après un texte port-royaliste, il est originaire du même diocèse que Belier : c'est la lettre écrite par l'abbesse de Port-Royal le 30 avril 1683 à l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, pour lui présenter la candidature du futur confesseur de l'abbaye : « Il est du diocèse de Séez et y demeure », dit la Mère Angélique de Saint-Jean (28), tout en reconnaissant ne pas le connaître beaucoup, ce qui pourrait expliquer son erreur sur le lieu de résidence d'Eustace, puisque ce dernier est alors curé dans le diocèse de Rouen comme nous le verrons. Aucune confirmation ne vient à l'appui de cette lettre, hormis le fait que le nom « Eustace » est aussi attesté à cette époque dans l'Orne : nous ferons donc confiance à la Mère Angélique, d'autant plus que Belier et Eustace paraissent avoir été fort liés l'un à l'autre.

Ces deux hommes en effet passeront de longues années au séminaire de Valognes. A quelle date y font-ils leur entrée ? Malheureusement nous ne le savons pas avec précision. Le registre de 1665, qui porte les signatures des membres de la communauté signataires du Formulaire, ne présente celles ni de Belier ni d'Eustace. Mais Belier se trouve peut-être parmi les quatre ou cinq diacres non nommés, alors qu'Eustace est, présumons-nous, l'un des cinquante clercs dont la liste n'est pas connue de nous.

Faute de certitude absolue, nous disposons pour Belier de renseignements un peu tardifs : le 9 août 1667, il signe devant les tabellions, avec d'autres prêtres de Valognes, un contrat qui précise qu'il est diacre, tandis que deux actes notariés du 6 et du 28 juillet 1671 le disent prêtre (29). En 1667 la signature de Belier vient juste après celles des six principaux administrateurs du séminaire et avant celles des professeurs de rhétorique et de philosophie.

Quant à Nicolas Eustace, on doit se reporter à une lettre qu'il écrivit à Fresnes le 2 juillet 1683 à Mme de Fontpertuis, nous aurons l'occasion d'y revenir :

« L'on me fit entrer dans cet état [ecclésiastique] il y a près de vingt ans, comme je demeurais dans le séminaire de Valognes, où j'avais passé quelques années à m'éprouver et à consulter ma vocation » (30).

Il est donc devenu clerc aux environs de 1665 après deux ou trois ans de présence au séminaire. Ainsi Belier et Eustace pourraient être arrivés à Valognes dans les années 1660-1662. Quel âge avaient-ils alors ?

Si l'on se fie à une remarque de P. Guilbert (31), selon lequel Eustace n'aurait eu en 1668-1670 que trente-deux ou trente-trois ans, il serait né en 1639 ou 1640, et par conséquent aurait eu, lors de son entrée au séminaire, une vingtaine d'années ce qui correspondrait aussi à l'âge de Belier. En effet ce dernier serait né en 1638 et mort à quatre-vingt-douze ans en 1730 (32). Et il est raisonnable de penser que La Luthumière en confiant des responsabilités à Belier et à Eustace n'a pu le faire qu'à des hommes d'âge mûr et d'expérience, d'autant plus que les dernières années de la maison furent des temps troublés.

#### *4. Les déboires du séminaire*

Dès 1659-1660, des soupçons de jansénisme commencent à se faire jour contre Valognes et à circuler à l'intérieur comme à l'extérieur du diocèse de Coutances. Nous sommes bien renseignés sur cette première affaire par la sentence que rendit en 1660 l'évêque Eustache de Lesseville, successeur de Claude Auvry : « Il se serait répandu un bruit dans notre diocèse et ailleurs, écrit-il, que ceux dudit séminaire étaient jansénistes » (33). La Luthumière et ses amis présentent donc le 27 février une requête à l'évêque. Ce dernier charge son vicaire général Abraham Bazire d'enquêter à Valognes: il le fera auprès de quarante-cinq témoins tant ecclésiastiques que gentilshommes, officiers, bourgeois et habitants de la ville de Valognes, ainsi que des membres de la communauté du séminaire. Le 31 mars, Lesseville rend sa sentence: « Lesdits sieurs abbés [du séminaire...] font profession d'une doctrine catholique, saine, orthodoxe et tout à



fait éloignée des sentiments des jansénistes et de leur nouvelle et perverse doctrine et hérésie», et par conséquent il défend «à tous ceux de son diocèse sous peine d'excommunication, même de suspense contre les ecclésiastiques, de dire en public ou en particulier que lesdits de notre séminaire soient jansénistes » (34). Mais les ennemis de Valognes ne désarment pas.

Le 25 septembre de la même année 1660, le supérieur du séminaire de Coutances, Jean Dupont, se fait vertement reprendre par Jean Eudes. Un séminariste de Coutances veut aller faire sa théologie à Valognes ; Dupont l'a assuré qu' « il n'y a pas de danger », car « il y a grande amitié entre ce séminaire et celui de Coutances », « ce qui a fort surpris le père Idu jeune homme! à raison de ce qu'on dit du séminaire de Valognes. Si vous avez donné ce conseil, écrit J. Eudes à son confrère, vous l'avez fait bonnement et parce que vous ne savez pas en quelle réputation est ce séminaire, qui passe ici, dans l'esprit de la Reine et de la Sorbonne, et de plusieurs autres, pour être infecté de jansénisme. C'est pourquoi cela est capable de nous faire un grand tort et de nous faire croire ce que nous ne sommes pas » (35).

A n'en pas douter, le P. Eudes voit d'un très mauvais œil l'amitié entre les deux maisons et la concurrence de Valognes. Et cette rivalité se situe dans une atmosphère passionnelle et polémique, qui, après la mort de Marie des Vallées, a déjà mis aux prises d'un côté les partisans de cette dévote, de J. Eudes son protecteur, de Jean de Bernières de Louvigny et des solitaires de l'Ermitage de Caen, et de l'autre Abraham Bazire, qui s'est vivement engagé contre J. Eudes, Charles du Four, abbé d'Aulny, et les amis du séminaire de Valognes (36). De cette lutte tantôt sourde et sournoise, tantôt ouverte, les échos parviennent jusqu'au carmel de Pontoise :

«La Mère Jeanne (Séguier), sœur de M. le Chancelier de France, écrit Jean Deslyons, doyen de Senlis, m'a dit le dimanche 12 (décembre 1660...) que le P. Beaurin, jésuite, (...) l'ayant été voir à dessein de lui décrier M. l'abbé de La Luthumière comme janséniste, elle le rembarra fort doucement » (37).

Le séminaire aura beau signer le Formulaire en 1665 : quelque temps après, la guerre qui se rallumera lui sera fatale. A la nomination, en 1667, de l'évêque successeur d'Eustache de Lesseville, Charles-François de Loménie de Brienne, La Luthumière se rend à Paris pour l' « assurer de son obéissance parfaite » (38). Quelques semaines plus tard, un incident éclate à Valognes entre le professeur de philosophie Bumouf et celui de théologie Beauquemare, qui attaque et dénonce les positions prétendument jansénistes de son confrère. Beauquemare rejoint le camp des missionnaires de J. Eudes et entre dans sa congrégation. Brienne demande alors un rapport à l'un des plus anciens membres de la communauté, Guillaume Le Fillastre, qui crut sans doute bien faire d'accepter. Mais l'initiative épiscopale est fort mal jugée par le supérieur et la maison de Valognes. L'évêque vient s'enquérir sur place de la situation, et peu après son retour à Coutances, il apprend le renvoi du séminaire de G. Le Fillastre, qui était pourtant, au dire de La Luthumière, un excellent confesseur, mais trop illuminé selon la *Supplique* de 1675 (39). Convoqué à l'évêché, le fondateur va s'y expliquer en compagnie de Louis Le Bourgeois. Finalement un accord et un compromis sont trouvés : Le Fillastre ne reviendra pas au séminaire et Bumouf le quittera aussi, pour devenir plus tard prêtre et curé dans le diocèse de Paris.

##### *5. Les dernières épreuves avant la fermeture*

Pendant deux ans, de 1670 à 1672, le calme, apparent il est vrai, revient à Valognes, qui voit ses activités plus florissantes que jamais: quatre-vingt-quatre «écoliers», on l'a vu, constituent le corps des séminaristes en 1671-1672 ; Nicolas Eustace devient régent à la place de Burnouf : « Comme je n'avais point d'emploi déterminé, écrira-t-il en juillet 1683 à Mme de Fontpertuis, l'on m'obligea de faire des conférences à une partie des ecclésiastiques qui y demeureraient » (40).

Mais, dès septembre 1672, les passions reprennent le dessus et des accusations de jansénisme pèsent de nouveau sur

le séminaire à la suite de deux faits : un curé de Caen, ami de l'Ermitage, M. de Guerville, prêche au séminaire de Valognes une retraite d'ordination et fait un rapport critique sur la maison, malgré les bonnes relations qui le lient à elle depuis longtemps. D'autre part l'évêque de Coutances envoie au séminaire un nouveau professeur, licencié en théologie, M. Marion. Ce dernier y mène une vie détestable aux yeux de La Luthumière et de ses amis, qui parviennent à le faire partir après Pâques 1673.

Ainsi les affaires s'enveniment : obligé par Brienne de fermer les classes de théologie et de philosophie à la rentrée de l'automne 1673, La Luthumière décide de montrer sa bonne volonté en ne rouvrant pas non plus les classes d'humanités. Un oratorien de Caen, le P. de La Saudraye, écrit au P. de Saumaise, un confrère parisien, le 25 septembre, que le P. Eudes continue de malmener plusieurs ecclésiastiques normands : « Il s'efforce d'inspirer la haine de certains prétendus hérétiques [...]. M. de La Luthumière est étrangement persécuté pour cela » (41).

Le 13 décembre 1673, l'évêque de Grenoble, Etienne Le Camus, s'en fait l'écho dans une lettre à Antoine Amauld : « Messieurs les évêques de Normandie mériteraient que M. de La Luthumière transportât et son séminaire et sa fondation à Grenoble, qu'il vendît ses bâtiments ; on l'y recevrait à bras ouverts ; et, sans prendre conseil de mes voisins, je l'y honorerais comme une personne de son zèle et de son désintéressement le mérite » (42).

Valognes attend une décision favorable de son évêque. En février 1674 disparaît l'un des plus fermes soutiens du séminaire en la personne du vicaire général Abraham Bazire, qui est bientôt remplacé par un ami du P. Eudes, Jean-Jacques Blouet de Camilly. A l'assemblée provinciale des évêques normands réunie à Meulan au printemps suivant, La Luthumière présente deux requêtes ou apologies : l'évêque de Coutances semble soutenu dans sa fermeté par ses confrères ; et, malgré la promesse qu'il fait à Coutances à Louis Le Bourgeois et à Nicolas Eustace au mois d'août de se rendre à Valognes, Brienne laissera les choses traîner en longueur, et ce toute l'année scolaire 1674-1675. Pourtant ses

ordres ont été scrupuleusement exécutés : aucun élève n'est revenu à Valognes, malgré les regrets de La Luthumière. Une nouvelle tentative de conciliation est entreprise par le supérieur et Le Bourgeois, qui, l'un après l'autre, rencontrent l'évêque. Après quelques mois d'une longue attente, le 8 mars 1675, les membres de la communauté — vingt à trente personnes résident encore au séminaire — adressent une longue supplique à leur supérieur hiérarchique (44) : Brienne ne se laissera pas fléchir, gardant toujours le silence. La Luthumière et ses amis sont persuadés qu'il veut la fermeture et la perte définitive de leur maison : ils n'ont pas tort. Mais, courageux, l'évêque de Coutances laissera à d'autres le soin de sévir.

En juillet 1675, l'intendant du Roi à Caen, M. de Moran-gis, reçoit une lettre qui portera le dernier coup au séminaire de Valognes :

« J'ai informé le Roi ce matin, écrit son auteur, de tout ce que vous m'avez marqué par la lettre qu'il vous plut m'écrire le deux de ce mois touchant la maison de Valognes, où il y a quelques prêtres et écoliers portant l'habit ecclésiastique. Sur quoi sa Majesté m'a ordonné de vous mander que vous ayez incessamment à faire retourner de ladite maison lesdits prêtres et écoliers, en sorte qu'il n'en reste pas un [...]. Et qu'aussitôt après, vous preniez la peine de m'en donner des nouvelles pour lui en rendre compte par le premier ordre [...]. De Châteauneuf, le 6 juillet 1675» (45).

Et Toustain de Billy, qui nous a transmis ce texte, de conclure : « Ce fut par cette lettre que le séminaire de Valognes finit. Chacun fut obligé d'y déférer et de s'en retourner chez soi. Et feu M. de La Luthumière resta seul avec son aumônier et ses domestiques. Il a passé vingt ans dans l'espérance que l'on reconnaîtrait son innocence et son dévouement au service de Dieu et de son Eglise et qu'on le rétablirait » (46). Mais, comme nous le verrons, il n'y parviendra pas avant sa mort, survenue le 15 septembre 1699 et même ses dispositions testamentaires ne seront pas respectées. Que reprochait-on au séminaire de Valognes et à ses membres ?

La réponse est simple en apparence : leurs liens avec les jansénistes, ce qui fera écrire à un eudiste du XVIII<sup>e</sup> siècle que cette maison était « le boulevard et le rendez-vous du jansénisme » (47). En fait le séminaire se bat sur deux fronts : la rivalité avec celui de Coutances et le prétendu jansénisme de certains de ses membres, en particulier de Louis le Bourgeois, « le mauvais conseiller de M. de La Luthumière », selon les termes d'un historien peu objectif (48). En réalité La Luthumière et Valognes sont considérés comme de dangereux adversaires, et pas seulement des rivaux, par Jean Eudes, dont l'antijansénisme n'est plus à démontrer.

La *Supplique* de la communauté de Valognes offre en 1675 des aperçus éclairants sur ce double aspect des choses, comme sur les reproches adressés à Nicolas Eustace, reproches qui lui vaudront le refus d'ordination que lui oppose l'évêque de Coutances : mais les cahiers d'Eustace incriminés sont d'un ancien régent et, qui plus est, ils ne présentent rien de répréhensible (49). Quant aux publications de Valognes, les ouvrages de Le Bourgeois sortis des presses en 1669 et 1675 sont munis des approbations de plusieurs évêques et docteurs (50). Les signataires de la *Supplique* protestent de l'orthodoxie de leur foi et « jurent qu'ils condamnent les Cinq Propositions... dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées » (51) :

« Nous croyons bien, Monseigneur, que vous serez content d'une profession de foi si précise et qui assurément ne satisferait pas moins le Saint-Siège qu'elle n'a contenté Monseigneur l'archevêque de Paris ; mais ceux qui vous ont animé contre nous ne se rendront pas encore et ne seront pas satisfaits si nous ne blâmons le livre *De la Fréquente Communion*, *La Persécution de la Foy*, [...], les *Instructions chrétiennes*, les *Figures de la Bible*, la *Morale chrétienne*, tant d'excellentes traductions » (52).

Pourquoi l'évêque de Coutances ne critique-t-il pas Jean Eudes pour ses livres imprimés, pour l'estime qu'il porte à Marie des Vallées, « cette possédée fameuse L.1 dont il fait une sainte » ? Pourquoi les évêques de Normandie, celui de Sées en particulier, accordent-ils leur confiance et leur sou-

tien à des sujets éminemment critiquables ? Pourquoi Brienne ne traite-t-il et n'écoute-t-il pas les prêtres de Valognes comme des enfants prêts à faire amende honorable s'ils sont dans l'erreur?

L'apologie prend la forme d'une accusation et d'un réquisitoire aux accents désespérés : pour ses auteurs les jeux paraissent déjà faits.

Nous sommes bien loin d'un autre texte vieux à peine de quinze ans : la charte du séminaire, en quelque sorte, écrite et signée de la main de François de La Luthumière et de ses six premiers compagnons le 9 mars 1659. On y lit un exposé des motifs, des moyens et des objectifs de la fondation de Valognes.

« L'unique fin du séminaire est de former des ecclésiastiques qui servent l'Eglise et particulièrement le diocèse dans l'ordre de la sainte hiérarchie, sans que jamais on puisse par aucune considération ou prétexte s'en détacher ni écarter aucunement » (53).

L'esprit de ce texte est « celui des conciles et des assemblées générales du clergé, particulièrement de celle qui fut tenue à Melun l'an 1625 » et où le Normand Charles Godfroy présenta son mémoire intitulé : *Le Collège des Saints Exercices* » (54). Au séminaire de Valognes, un supérieur auquel Brienne n'a rien à reprocher, se verra secondé dans sa tâche par des prêtres zélés, des professeurs, dont certains ont été formés à l'Université, disposant d'une riche bibliothèque (55). « J'aimais, écrira Eustace en 1683, la douceur et le repos d'une vie communautaire réglée, où je trouvais le temps et la commodité nécessaires pour l'étude que j'avais embrassée » (56). La formation intellectuelle, spirituelle et communautaire que recevaient les séminaristes de Valognes devait être suffisamment connue et reconnue pour faire pâlir d'envie des adversaires aux intentions pas toujours avouées.

Ainsi la jalousie et l'antijansénisme d'un Jean Eudes parviendront-ils à faire déconsidérer l'institution de Valognes : la richesse de la formation et de l'expérience dont ont

bénéficié un Belier et un Eustace n'a pu vaincre des oppositions multiples. Le diocèse de Coutances dut finalement en faire les frais. En 1675 l'heure de la dispersion a donc sonné...

## II. AU SERVICE DE PORT-ROYAL ET DE SES AMIS

Tandis que beaucoup de membres du séminaire de Valognes devaient rejoindre leur paroisse d'origine, comme Louis Le Bourgeois devenait à nouveau grand doyen d'Avranches, Belier et Eustace allaient au départ connaître très certainement un sort différent ; mais par la suite, séparés, quoique attachés à un service identique de confesseurs de religieuses, nos deux Normands finiraient par se retrouver à l'abbaye de Port-Royal pour terminer leur vie dans l'obscurité, l'un à Paris, l'autre chez les religieux d'Orval.

### *1. Eustace précepteur et curé*

Nous sommes bien renseignés sur le chemin emprunté par Nicolas Eustace en 1675 grâce à une lettre dont nous avons déjà cité des extraits. Evoquant la fin de Valognes, il écrit le 2 juillet 1683 à Mme de Fontpertuis, une amie de Port-Royal, ce qui suit :

« J'en sortis de mon propre mouvement et sans aucun acte particulier de M. de Coutances contre moi, n'ayant point été autrement dans sa disgrâce que pour avoir été membre d'une communauté qui ne lui était pas agréable 1...1. Vous vous souvenez encore, Madame, qu'au sortir de cette maison, ayant eu l'honneur de venir demeurer chez vous pour instruire Monsieur votre fils, je fus ordonné deux ans après à Paris avec la permission de Monseigneur l'archevêque», c'est-à-dire Harlay de Champvallon (57).

Eustace reçoit donc la prêtrise en 1677 après deux années passées chez celle qui joua un grand rôle à Port-Royal dans la seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle, « y ayant mené une vie

assez retirée, précise-t-il, pour ne m'attirer aucune affaire qui me pût faire noter». Il ajoute qu'après son ordination, il est devenu curé d'une paroisse, Fresnes-en-Vexin, dans le diocèse de Rouen : or cette cure était à la nomination de Mme de Longueville, dont la protection avait été assurée à Nicolas Eustace par La Luthumière lui-même, au dire du *Supplément au Nécrologe de Port-Royal* (58). De ce séjour en Haute-Normandie, Eustace parle peu.

«Tout ce que je puis vous en dire, écrit-il à Mme de Fontpertuis en 1683, c'est que quoique je n'y aie pas été sans plusieurs difficultés de la part d'un peuple qui n'aime pas le joug de la discipline de l'Eglise et que j'aie toujours tâché de les instruire des vérités de la morale chrétienne les plus importantes pour le salut, je ne sache point qu'on m'ait encore accusé d'avoir rien enseigné qui puisse causer du trouble mal à propos ni d'avoir rien avancé dans aucune des compagnies ni des conférences où je me suis quelquefois trouvé dont personne se soit blessé » (59).

A quoi Eustace fait-il allusion dans ce texte ? La réponse est peut-être à chercher dans le récit du séjour que firent à Fresnes en 1681 quatre amis de Port-Royal : Pontchâteau, Ruth d'Ans, Claude de Sainte-Marthe et Martin Le Métayer. On ne sait pas au juste ce qui se passa au cours du mois de juin où ils demeurèrent ensemble à Fresnes ; mais selon une *Vie* de Pontchâteau, « les habitants de ce lieu n'étant point tournés du côté de la piété, ils soupçonnèrent ce qu'il pouvait être et il fallut revenir à Paris après un mois tout au plus de séjour » (60).

C'est la première attestation des relations entre Eustace et ces amis de Port-Royal, mais, à n'en pas douter, elles datent de plusieurs années déjà. Pontchâteau et Sainte-Marthe, comme Ruth d'Ans, ont dû quitter l'abbaye de Port-Royal en 1679 ; quant à Le Métayer, un Normand d'Evreux, ancien curé de Bemières-sur-Eure, il a fait avec Pontchâteau le voyage de Rome en mai 1679 pour en être chassé à la fin de janvier de l'année suivante (61).



## 2. *Eustace est nommé confesseur à Port-Royal des Champs*

La visite et le séjour de ces quatre amis à Fresnes ont pu être à l'origine de la candidature de N. Eustace comme confesseur des religieuses de l'abbaye de la Vallée de Chevreuse. Depuis le départ de M. de Sacy, les moniales sont restées sans confesseur attiré. M. Le Moine, ancien supérieur d'Alet, n'a pu en effet y demeurer que du 30 octobre 1680 au 14 février suivant (62). Plusieurs candidats, dont le curé de Fresnes, furent alors présentés. Mais, en 1681, M. de Harlay fit des difficultés « lorsqu'on lui proposa M. Eustace, qu'il croyait avoir été accusé de socinianisme il y a treize ans » (63), c'est-à-dire du temps de Valognes.

En 1683, après l'éloignement de Nicolas Le Toumeux, l'abbaye pense de nouveau à N. Eustace.

« Je ne sais, écrit la Mère Angélique à l'archevêque, si M. Grenet ne vous aura pas aussi parlé, Monseigneur, d'un ecclésiastique que nous croyons qu'il ne refuserait pas d'être notre confesseur et qui n'a aucun des empêchements qui font donner l'exclusion à d'autres que nous souhaiterions et que nous connaissons davantage » (64).

Le procédé manque, pourrait-on dire, d'élégance à l'égard de M. Eustace, à moins qu'il ne s'agisse d'un pieux mensonge...

« Il a fait ses études à Paris, poursuit l'abbesse. Il est d'une capacité suffisante et d'un âge proportionné. On nous assure que sa vie est exemplaire et qu'il aime la retraite et la prière, ce qui est fort nécessaire pour pouvoir subsister ici où la solitude est fort grande présentement. Il n'est attaché à aucun emploi » (ce qui est inexact, on l'a vu), « et si vous le permettez, Monseigneur, nous lui proposerons celui-ci et lui manderons qu'il peut venir se présenter pour recevoir vos ordres. »

Harlay se souvint et se méfia : les ennuis de 1681 « causèrent apparemment encore quelque embarras en 1683 », écrit P. Guilbert. « Il fallut entrer, continue ce dernier, dans une discussion et Mme de Fontpertuis fut chargée de cette

pénible commission » (65). Et à la demande de son ancienne protectrice, Eustace apporta, dans sa lettre du 2 juillet 1683, les éclaircissements qu'elle estimait nécessaires : il y parle de sa vie à Valognes, de son préceptorat et de Fresnes, et il termine ainsi :

« Je ne sais point les plaintes que les particuliers pourraient faire de ma conduite ; mais quelles qu'elles puissent être, vous verrez qu'on n'en a encore fait aucune qui m'ait rendu suspect ni fait noter par mes supérieurs et qu'ils ne me jugent point indigne de leur approbation» (66).

Guilbert précise que « M. de Paris fut apparemment satisfait de ce détail et de ces informations qu'il fit sans doute faire lui-même» (67). Le 5 août, l'abbesse de Port-Royal remerciait Harlay « pour la grâce qu'il avait bien voulu accorder, en donnant son approbation à l'ecclésiastique » qu'il avait permis de lui présenter. Et, à la date du lundi 9 août, le *Journal de Port-Royal* indique : « Le même jour veille de saint Laurent, M. Eustace arriva ici qui commença à confesser dès le lendemain, jour de la fête» (68). Le 10 septembre suivant, Antoine Amauld commentait à du Vaucel cette nouvelle : « Je serais ravi de savoir les miracles dont vous me parlez. Il en est arrivé plusieurs à Port-Royal, dont on vous pourra écrire une autre fois. On leur a accordé un fort bon confesseur. Il en faut remercier Dieu » (69). Nicolas Eustace allait assurer ses fonctions auprès des religieuses pendant plus de vingt-deux ans, jusqu'au début de décembre 1705.

### 3. *Belier des Essarts confesseur à Juvigny*

Nous connaissons beaucoup moins bien les circonstances de la nomination de Belier à l'abbaye bénédictine de femmes située à Juvigny, en Lorraine, dans le diocèse de Trèves. On ne sait en effet rien de certain sur l'itinéraire de notre Normand entre 1675 et 1683.

Si, comme on peut le supposer, La Luthumière a gardé auprès de lui dans son séminaire quelques proches pendant un ou deux ans, Belier a pu en faire partie ; mais, selon un

acte notarié du 25 janvier 1678, un seul ecclésiastique, prêtre, Germain Yon, y est alors présent (70). M. des Essarts aurait-il été accueilli dans sa famille ou chez quelque ami parisien de Port-Royal ? La question reste sans réponse.

D'après Jérôme Besoigne, qui reconnaît pourtant n'avoir aucun mémoire particulier sur Belier, « M. Amauld, dans sa sortie du royaume en 1679 l'attira aux Pays-Bas » (71) : rien ne vient confirmer ni infirmer ce renseignement. Peut-être éclaire-t-il cependant une remarque d'Antoine Arnauld, qui le 6 mai 1694 parle à du Vaucel de M. des Essarts comme d'un de ses « anciens amis » (72), ce qui pourrait indiquer qu'avant ou après 1679, Belier et Amauld ont approfondi des relations déjà nouées du temps où Valognes était dans toute sa splendeur : et pourquoi ne pas supposer que Belier ait fait, après 1675, quelque séjour auprès du théologien ?

Cette amitié est, sans conteste possible, à l'origine de la nomination de M. des Essarts comme confesseur des religieuses de Juvigny en 1683 (73). Le 30 juin 1694, Amauld écrivait à du Vaucel : « J'ai obligé M. des Essarts de vous marquer ce qu'il a fait à Juvigny pendant onze ans qu'il a eu la conduite de cette maison » (74). L'arrivée de Belier coïncidait ainsi avec celle d'Eustace à Port-Royal.

Faute d'avoir retrouvé jusqu'à présent le mémoire de M. des Essarts, on ne peut retracer que quelques lignes de ce séjour dans le diocèse de Trèves. On sait que le nouveau confesseur soutint et appuya vigoureusement l'œuvre de réforme de l'abbesse Gabrielle-Marie de Livron : cette dernière avait en fait repris la réforme entreprise par sa tante, à qui elle avait succédé. Belier engagea en particulier les religieuses à lire l'Écriture Sainte en langue vulgaire, ce qui lui sera vivement reproché en 1693.

De Juvigny, M. des Essarts fait la connaissance des abbés de deux monastères voisins, Châtillon et Orval, comme l'a montré M. E. Jacques (75) : or ces deux religieux, Claude Le Maistre et Charles de Benzeradt, ont de nombreux amis à Port-Royal. Dans une lettre adressée le 30 décembre 1683 de Haute-Fontaine à Geneviève Gallier, Pontchâteau compare ces deux abbayes et évoque Belier :

«Si j'eusse eu le loisir de lire les lettres de M. des Essarts avant de fermer la boîte, je vous les eusse renvoyées. Il n'y en a que trois où il parle d'Orval. Je crois qu'il se trompe en plusieurs choses et au contraire de son sentiment, je crois que la réforme subsistera, mais je doute fort que celle de Châtillon dure bien longtemps. J'ai été à l'une et à l'autre maison » (76).

Pontchâteau préfère Orval, Belier Châtillon et son abbé, comme nous le confirment deux autres lettres du même Pontchâteau, qui écrit le 13 janvier 1694 :

« Je vous fis par le dernier ordinaire une dépêche d'une longueur étrange. Je vous ai mandé très certainement que j'ai été à Châtillon, mais à ce que je puis conjecturer d'après votre lettre, M. des Essarts, qui a fort envie de savoir qui est celui qui a passé chez lui, n'aura pas manqué de vous en écrire ; et comme il est d'un pays où les yeux sont fins, il vous aura fait croire qu'ils le savent et ainsi vous aura peut-être porté à leur avouer» (77).

Et le 19 juin, toujours de Haute-Fontaine :

« J'avais resté un peu longtemps sans venir (à Saint-Dizier), en espérant que M. des Essarts et son abbé (de Châtillon) seraient passés, mais je fus bien étonné d'apprendre qu'ils ne le sont pas encore. Je les éviterai néanmoins si je puis. En vérité je suis bien las de quantité de choses que je trouve partout en mon chemin, il faut que je mette fin à une vie errante comme la mienne, qui est trop pénible » (78).

Manifestement Pontchâteau n'aime pas beaucoup Châtillon, pas plus que son abbé Le Maistre. En ce qui concerne Belier, qu'en est-il ? Sans doute Pontchâteau le connaît-il pour l'avoir rencontré, peut-être à Haute-Fontaine, dont l'abbé, Guillaume Le Roy, joue un rôle clé en Champagne pour les relations entre jansénistes. De plus Pontchâteau a sûrement entendu parler de M. des Essarts à Fresnes en 1681 et au séminaire de Valognes, où il s'est rendu pour quelques jours en janvier 1682 (79). Quoique fermée, cette maison, toujours habitée par M. de La Luthumière, compte beaucoup aux yeux de Port-Royal : ainsi en 1683, alors que le vi-

caire apostolique des Pays-Bas Jean-Baptiste de Néercassel envisage de déplacer son séminaire de Huissen, où il fut finalement établi, à Louvain, Ruth d'Ans lui écrit en mars : « On m'a promis qu'on écrirait à M. l'abbé de La Luthumière pour avoir les règlements du séminaire de Valognes et à ceux de Grenoble ceux du séminaire de ce lieu » (80). La fondation normande n'a pourtant pas bonne réputation auprès du pouvoir royal en France, puisque Louis XIV continue à s'acharner contre elle, comme l'indique Antoine Amauld à du Vaucel le 24 août 1685 :

« M. l'abbé de La Luthumière a eu aussi une lettre de cachet pour renvoyer généralement toutes les personnes de son séminaire, quoiqu'ils n'y fissent plus autre chose que prier Dieu » (81).

En cette même année 1685, Pontchâteau parle à nouveau de Belier et de Le Maistre dans une lettre écrite cette fois d'Orval, commencée le 17 avril et achevée le 23 :

« Je ne sais si M. des Essarts saura que je suis ici. J'ai été engagé par une rencontre d'écrire à M. l'abbé de Châtillon ; je l'ai prié de ne point parler de moi : il me l'a promis. Je me trouve très bien ici » (82).

Et d'Orval encore, le 7 septembre 1685, Pontchâteau rappelle le rôle que joue Léonard Guelphe entre toutes ces personnes :

«J'ai mandé à M. Simon (Guelphe) qu'il ferait bien d'aller d'abord à Châtillon. Il pourrait y aller par le coche de Metz, qui passe dans le lieu où est M. des Essarts, qu'il verrait en passant et qui lui donnerait commodité pour Châtillon. Je lui ai proposé la voie de Verdun [...] ; qu'il s'informe si le coche de Metz ou celui de Luxembourg ne passe pas par Juvigny, où il verra si on lui parle de moi » (83).

Nous n'en savons guère plus sur le séjour de Belier à Juvigny, sinon qu'au milieu de 1688 il a projeté de rendre visite à Bruxelles à Antoine Arnauld : en juin ce dernier l'attend, mais ne le voit pas, ce que confirme Pontchâteau dans une lettre du 21 juillet à Geneviève Gallier : « M. des Essarts

n'est point venu » (84). Et, seule indication supplémentaire, en décembre 1689, Pontchâteau transmet à du Vaucel des nouvelles de l'abbaye de Port-Royal : elles proviennent sans doute d'une lettre d'Eustace à Belier, qui les a communiquées à Claude Le Maistre, de qui Pontchâteau les reçoit lors d'une rencontre à Montmédy (85).

Le séjour de Belier à Juvigny est longuement évoqué dans une lettre d'Arnauld à du Vaucel, du 8 janvier 1694 :

« On vous envoie une lettre du P. de La Chaise, dont il faut que vous sachiez le sujet. C'est que le suffragant de Trêves a fait une visite au monastère de Juvigny, en l'absence de M. des Essarts, qui depuis dix ou douze ans conduisait ce monastère et l'avait mis dans une grande régularité et un désintéressement tout à fait admirable» (86).

Le suffragant de l'archevêque de Trêves entre 1688 et 1705 est alors Jean-Pierre Verhorst, évêque d'Arbe. Selon M. E. Jacques, « il apparaît qu'à ce moment, le coadjuteur envisageait d'imposer la signature d'un formulaire dans le diocèse, parce qu'il y avait, affirmait-il, des jansénistes à Orval et à Juvigny » (87) ; et dans une lettre du 15 juillet 1694, Arnauld confirme bien à du Vaucel « le dessein pernicieux qu'a le suffragant de Trêves de troubler le diocèse par l'introduction du formulaire» (88). Ajoutons que Verhorst est aidé dans sa tâche et peut-être même aiguillonné par le confesseur de Louis XIV, le P. de La Chaise.

« Vous savez, poursuit Arnauld le 8 janvier 1694, ce que dit souvent saint Augustin : *Necesse est in omni congregationibus reperiri fictos*. Il s'est donc trouvé quelques religieuses qui ont parlé à ce suffragant contre M. des Essarts et contre feu M. l'abbé de Châtillon ; et quoiqu'elles n'en aient pu rien dire qui soit effectivement mauvais, il a rendu une sentence par laquelle sans avoir cité ni appelé M. des Essarts, il lui a ôté tout pouvoir dans la conduite de ce monastère et interdit aux religieuses d'avoir aucun commerce avec lui, sous peine d'excommunication. Vous apprendrez tout le reste par la lettre du P. de La Chaise dont on vous envoie copie. On l'a eue par le Résident de Liège, qui est ici et qui a servi autre-

fois l'Electeur de Trèves en qualité de conseiller domestique » (89).

Dans deux autres lettres, datant de juin 1694, Amauld s'en prendra de façon vigoureuse aux « Rouliers », c'est-à-dire aux jésuites, qui « ont trouvé moyen de le faire sortir (Belier par le procédé du monde le plus violent et le plus injuste » (90).

#### *4. M. des Essarts à Bruxelles*

Pourtant, malgré le respect qu'il éprouve de voir ce confesseur quitter « un monastère de religieuses qu'il conduisait [...] avec un fruit merveilleux», Antoine Amauld ne peut s'empêcher, dans plusieurs lettres, de laisser percer sa joie : en effet M. des Essarts va rejoindre à Bruxelles la petite communauté qui entoure le théologien de ses soins attentifs ; il remplace, comme nous l'a montré Antony McKenna (91), L. Guelphe, que sa santé a éloigné d'Amauld de façon définitive.

Deux amis de Port-Royal sont intervenus en faveur de la venue de Belier à Bruxelles : Jacques Le Noir, chanoine de Paris, dont le pseudonyme est « M. Le Brûleur», et à nouveau Mme de Fontpertuis. Amauld écrit à celui-ci le 27 avril 1694 : « J'ai bien à vous remercier, vous et M. Le Brûleur, du présent que vous m'avez fait » (92).

Quand Belier commence-t-il à résider en Belgique ?

Ruth d'Ans écrit à du Vaucel le 26 février 1694 ce qui suit :

« M. des Essarts doit nous venir trouver. Et quand il sera ici, on verra mieux avec lui ce qui se pourra pour Juvigny. Nous pouvons par le canal de M. Desprez faire savoir à M. l'Electeur ce que nous jugerons à propos» (93).

Quant à Arnould, c'est le 22 avril qu'il parle à Mme de Fontpertuis pour la première fois de la présence de Belier à ses côtés : « Nous avons raison de nous réjouir avec vous de notre nouvel hôte : c'est assurément une personne bien aimable » (94).

Et l'exilé ne tarira plus d'éloges sur son nouveau compagnon, dressant de lui un portrait flatteur, mais sans nul

doute véridique. Laissons-lui la parole. Le 17 avril, Amauld dit encore à Mme de Fontpertuis sa reconnaissance et continue : « Il est vrai qu'il était difficile de trouver une personne qui me convînt mieux. Et il pourra beaucoup contribuer à me faire trouver mon exil plus doux, si on ne peut obtenir mon retour. »

Le même jour, le P. Pasquier Quesnel écrivait à la même correspondante : « Notre nouveau religieux est un parfait honnête homme et en un mot un homme tel qu'il le fallait à notre communauté. Je ne saurais vous en dire combien nous en sommes contents, ni combien je l'estime et honore en mon particulier » (95).

Le 6 mai 1694, Amauld revient sur le même sujet dans une lettre à du Vaucel : « Mon exil m'est bien plus doux depuis qu'un de mes anciens amis L...J en est venu être le compagnon. C'est un prêtre habile et pieux, qui a du bien et ne me sera point à charge, de la meilleure volonté et de la plus douce compagnie du monde. Il me soulage beaucoup en écrivant sous moi et il le fait de très bon cœur » (96). Et à Mme de Fontpertuis qui s'inquiète pour le théologien, ce dernier répond le 24 mai qu'il se porte bien : \* J'ai un grand soulagement dans mon travail depuis que Dieu a eu la bonté de m'envoyer, pour un nouveau compagnon de ma solitude, l'homme du monde le plus cordial et de l'humeur la plus commode et la plus douce » (97).

A Bruxelles, on l'a vu, Belier a écrit pour du Vaucel son mémoire sur les manœuvres du suffragant de Trêves et des jésuites. Mais, arrivé aux environs de Pâques 1694, il n'eut guère le loisir de travailler beaucoup pour Amauld, puisque le dimanche 8 août, ce dernier trouvait, selon les termes du P. Quesnel, « après tant de traverses et d'agitations un repos que les hommes ne lui pouvaient donner et que ses ennemis ne lui sauraient ôter » (98).

Le 9 septembre suivant, Jacques-Hardouin Belier des Essarts signait avec ses amis de Bruxelles le certificat attestant que le défunt avait bien reçu avant sa mort les derniers sacrements de l'Eglise. Le même jour, Ruth d'Ans parlait à du Vaucel de son proche départ pour Port-Royal, où, avec M. des Essarts, il irait porter le cœur d'Amauld : « Vos sen-



timents sur la mort de notre très honoré Père sont fort justes, mon cher Monsieur, et je ne doutais point que vous n'en fussiez touché au point que vous l'avez été. Nous espérons partir avec son coeur, M. de Margérard et moi, la semaine prochaine, ayant reçu réponse de M. l'intendant de Bagnols, qui me promet un passeport et tout ce qui me sera nécessaire pour faire le voyage» (99). Et, comme du Vaucel avait dû montrer son ignorance sur Belier, Ruth d'Ans lui apporte des précisions : « Il paraît bien que vous ne connaissez point M. de Margérard. C'est un gentilhomme de Normandie fort accommodé et qui fait de grands avantages à Monsieur son frère en ne tirant de son bien qu'une pension de cinq cents écus. Il payait ici sa pension avec celle de son valet sur le pied de huit cents livres, de sorte qu'il n'avait garde de nous être à charge s'il pouvait rester ici. Mais l'enchanteur n'y est plus» (100).

Les dernières volontés de M. Arnauld seront exécutées un mois plus tard. Le 15 octobre, Ruth d'Ans informe du Vaucel que M. des Essarts et lui partent de Namur le 16 (101). Et, « le mardi 9 (novembre 1691 à midi, lit-on dans le *Journal de Port-Royal*, Mme de Fontpertuis, avec M. des Essarts et M. N. (Ruth d'Ans] arrivèrent apportant le coeur de M. Arnauld, selon qu'il l'a ordonné par son testament » (102). Ruth d'Ans fit une harangue, à laquelle répondit Nicolas Eustace. Le 3 décembre suivant, Ruth d'Ans prenait à nouveau la plume pour dire à du Vaucel comment Belier et lui avaient accompli leur mission (103).

### 5. Les retrouvailles

Restés sûrement en correspondance épistolaire — malheureusement rien n'en a été conservé —, Belier et Eustace se retrouvent à la fin de 1694 après un long éloignement. Nul doute qu'ils évoquent le temps passé et la triste destinée de leur séminaire normand. En 1689, selon une lettre de Louis Tronson à l'évêque de Coutances Brienne, « M. l'abbé de La Luthumière s'est adressé à M. Jolly (de Saint-Lazare! pour le charger du séminaire de Valognes » (104). C'est enfin trois ans plus tard qu'un projet de rétablissement faillit

se réaliser. Le 20 mai 1692, La Luthumière, « se voyant beaucoup avancé en âge et dans des infirmités continuelles » (ce sont ses propres termes (105), offre sa démission de supérieur à vie ; il présente pour successeur Charles-Madeleine Frézeau de La Frézellière. Quelques jours après, Brienne donne son accord, mais il paraît avoir fait par la suite obstruction à ce projet, tandis que La Frézellière est nommé évêque de La Rochelle le 24 décembre 1693 pour être sacré l'année suivante (106).

Il se trouve que nous sommes bien renseignés sur ces faits par la correspondance qu'entretiennent Arnauld et Mme de Fontpertuis. L'exilé écrit à du Vaucel le 30 juin 1694 :

« Mme de Fontpertuis me parle dans une lettre que je reçus il y a deux jours d'un abbé de La Frézellière, qui est maintenant évêque de La Rochelle et qui est estimé de tout le monde comme d'une personne d'une piété consommée, qui est néanmoins fort bon ami du P. de La Chaise. Elle [Mme de Fontpertuis! est tellement de ses amis qu'il lui conte toutes ses petites affaires, comme ce qu'il avait fait pour le rétablissement du séminaire de Valognes, qui n'a manqué que parce que M. l'évêque de Coutances n'a pas voulu accorder à M. de La Luthumière des choses très raisonnables qu'il lui demandait» (107).

Revenu en France, M. des Essarts paraît avoir beaucoup fréquenté l'abbaye de Port-Royal. On l'y retrouve ainsi le Vendredi saint 1<sup>er</sup> avril 1695 officiant pour les religieuses et le lundi 8 août avec Germain Vuillart et Léonard Guelphe pour le premier anniversaire de la mort d'Antoine Arnauld (108). Dix ans plus tard, il rend toujours des services à l'abbaye, conseillant en particulier à la dernière abbesse, la Mère Elisabeth de Sainte-Anne Boulard, de nommer en 1706 une prieure (109).

Depuis son arrivée à Port-Royal en 1683, Nicolas Eustace a accompli sa tâche de confesseur et de conseiller avec ponctualité et régularité, « durant ce calme apparent et perfide, écrit Sainte-Beuve (110), où on le laisse l'île monastère! peu à peu se détruire». L'abbaye, on le sait, ne peut plus accueillir de novices : « Le chiffre d'abord si florissant de

soixante-treize religieuses de chœur diminue, baissant de trois ans en trois ans à chaque élection d'abbesse » (111) ; en 1690 les moniales ne sont plus que cinquante et une, en 1699 trente-quatre et en février 1705 vingt seulement.

Eustace est le témoin de cette lente agonie, témoin, mais aussi acteur infatigable. Il ne se contente pas de chercher une survie impossible, assurant offices religieux et assistant de ses soins religieuses et amis de l'abbaye lors de leurs derniers moments ou de leur inhumation. De 1684, où il accueille le corps de Sacy et prépare à la mort, puis inhume la Mère Angélique de Saint-Jean, à 1705, il n'est guère absent de la Vallée de Chevreuse. En 1687, il se trouve au chevet de Jean Hamon, qui meurt le 22 février (112) ; en 1690, il fait l'enterrement du corps de Pontchâteau, apporté à l'abbaye le 28 juin ; en 1697, c'est la mort de la marquise de Bussi, retirée à Port-Royal depuis six ans : « Elle s'était mise sous la direction de M. Eustace letl voulut lui laisser par une pension des marques de son estime et de sa reconnaissance » (113). En 1699, le corps de Racine est inhumé par Eustace, qui, deux ans plus tard, accueille celui de Mme Angran de Belisi (114).

Le confesseur de Port-Royal participe de près à la vie du monastère : ainsi par exemple lorsqu'il approuve et soutient en 1686 la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine quand elle décide de fermer les portes de l'abbaye (115). Et en 1695, après Jean Racine, c'est M. Eustace que les religieuses envoient à Louis-Antoine de Noailles, nouvel archevêque de Paris depuis le 20 août (116).

De cette période l'histoire a aussi retenu que Nicolas Eustace se mêle encore de théologie ; mais il semble avoir été «très peu théologien», selon les termes de Sainte-Beuve, et deux affaires, d'inégale importance il est vrai, vont le prouver. «Il l'était si peu [théologien], ajoute en note l'auteur de *Port-Royal*, que s'étant laissé entraîner au système de Nicole sur la grâce générale, il s'adressa à M. Arnauld en lui exprimant l'espérance de le voir s'y ranger lui-même, pour peu qu'il voulût s'y appliquer» (117). Nous connaissons la réponse du Grand Arnauld ; elle ne manque ni d'humour ni d'ironie et témoigne d'une certaine commisération attendrie pour M. Eustace :

«C'est une personne que j'estime et que j'aime. Je n'ai pas été trop surpris de ce qu'il s'est laissé emporter par ce que le système a d'éblouissant ; mais je l'ai été beaucoup de ce qu'il a pu se persuader que si je m'appliquais à étudier cette matière, je pourrais entrer dans ces mêmes pensées et y faire entrer les autres ; car j'ai regardé cela comme si quelqu'un me disait : « Appliquez-vous à la géométrie quelques heures perdues, afin que vous en fassiez de Nouveaux Eléments tout contraire à ceux que vous avez donnés au public » (118).

Peut-on avec plus d'élégante indulgence souligner la naïveté d'un ami ?

#### 6. *L'affaire du Cas de conscience et ses conséquences*

Beaucoup plus grave pour son auteur, comme pour les jansénistes, fut l'histoire du *Cas de conscience*. Bésignons-en brièvement les faits.

«En 1701, écrit le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, M. Eustace [...] s'avisa, l'on ne sait pour quel motif, de proposer le fameux *Cas de conscience*, qui fut l'origine de tant de troubles et produisit enfin la bulle *Vineam Domini Sabaoth* [...]. On supposait un confesseur de province qui demandait des conseils sur la manière dont il devait se conduire à l'égard d'un ecclésiastique homme de bien, qu'il confessait et que l'on soupçonnait de sentiments nouveaux et singuliers L...1. On a des preuves que cette consultation était de M. Eustace, soit qu'il en eût dressé lui-même l'exposé, soit qu'il ne l'eût proposé que de vive voix» (119). Eustace invita personnellement quarante docteurs de Sorbonne à signer le *Cas de conscience*, qui se répandit imprimé l'année suivante. « M. Eustace, poursuit le *Supplément au Nécrologe*, effrayé du bruit que causait une chose qui n'avait en elle-même rien que d'innocent, s'accusa de témérité et pour se punir, il commença par se retirer de Port-Royal. »

En fait il attendit décembre 1705 pour se cacher et éviter de comparaître devant le lieutenant général d'Argenson, qui l'avait convoqué. N. Eustace pensa vivre auprès de Pasquier

Quesnel ; mais, après un court séjour à Vitry-le-François (120), il partit pour l'abbaye d'Orval: « Il y a vécu, dit encore le *Supplément au Nécrologe*, près de douze ans sous un nom d'emprunt, «M. François », qui revient dans plusieurs lettres adressées à Quesnel (121). De l'abbaye d'Orval il entretint une énorme correspondance et nombre de ses lettres à diverses religieuses de Port-Royal ont été conservées dans le fonds d'Utrecht (122). A Orval il «occupait un appartement voisin de la bibliothèque et de l'église, d'où il pouvait entrer dans une tribune en forme de chapelle, dans laquelle il assistait à tout l'Office et où il disait la messe de temps en temps (123). Il serait mort, selon le *Supplément au Nécrologe*, le 15 mai 1716 ; mais en réalité les documents d'archives transmis à M. E. Jacques par les religieux qui les détiennent aujourd'hui attestent qu'il ne peut s'agir que de 1718 (124).

De son côté, Belier des Essarts vécut dans l'obscurité à Paris, qu'il ne quitta plus guère depuis 1694. Il logea d'abord chez Jacques Le Noir, chanoine de Notre-Dame, sur la paroisse Saint-Paul, où il ne voulut aucun emploi (125). Puis il se retira au collège de Laon et, selon Besoigne, « il eut part au premier article du *Cas de conscience* » (126). Il resta lié avec Pasquier Quesnel, avec qui il se rendit en 1700 chez M. Gillot à Reims (127) et le 17 mai 1705, il reçut la visite d'un commissaire qui « l'obligea de déclarer où étaient les livres du P. Quesnel dont il était dépositaire et y mit le scellé ».

Jacques Belier des Essarts mourut en 1730, très estimé des pauvres, à qui il avait donné ses derniers biens : mobilier, linge, chaises, argenterie, tapisseries. On l'avait surnommé le «Père des Hôtes» (128).

Les malheurs de la maison de Valognes avaient ainsi profité à Port-Royal. Dans son séminaire, François de La Luthumière resta seul jusqu'à sa mort en 1699, sans avoir pu le faire revivre : malgré le testament de son fondateur, cette maison ne sera pas reprise par les oratoriens, mais — ironie de l'histoire — passera sous la direction des eudistes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il avait fallu beaucoup d'obstination et de

courage à La Luthumière pour maintenir contre vents et marées une fondation qui ne devait son existence qu'à son supérieur à vie et aux prêtres qui l'entouraient, tandis qu'à Alet, Angers, Beauvais et ailleurs, les séminaires reçurent l'appui et le soutien de leurs évêques.

Pour autant l'effort de formation spirituelle et intellectuelle dispensée à Valognes, comme la vie communautaire de la maison, ne fut pas vain : un Belier, un Eustace en portent témoignage. D'autres noms, d'autres figures pourraient ou viendront s'ajouter aux leurs, attestant les liens profonds entre la Normandie et Port-Royal. Les hommes qui ont fait Valognes au XVII<sup>e</sup> siècle sont de la « famille » des Longueville, des Bernières, des Thomas du Fossé, d'autres Normands gravitant autour de Port-Royal comme Toussaint Desmares, Thomas Fortin, les trois frères Diroys, ou ce Martin Le Métayer, qui, avec son compagnon de route Pontchâteau, nous fournit sans doute le meilleur exemple de janséniste voyageur et exilé (129).

De Valognes à Port-Royal, le chemin — un peu long peut-être — méritait, semble-t-il, d'être parcouru.

## NOTES

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, éd. M. Leroy, Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1952-1955, t. III, pp. 220, 259-260, 608, 612, *passim*.

(2) E. Jacques, *Les Années d'exil d'Antoine Arnauld (1679-1694)*, Louvain, Nauwelaerts, 1976, pp. 525-526, 704 et suiv., *passim* ; « Charles de Benzeradt, abbé d'Orval et les influences port-royalistes », dans le recueil *Aureavallis* — Mélanges historiques réunis à l'occasion du 9<sup>e</sup> centenaire de l'abbaye d'Orval, Ed. Solédi, Louvain, 1975, pp. 155-196.

(3) Sur le séminaire de Valognes et François de La Luthumière, la bibliographie peut se réduire à deux titres principaux : l'étude de Mgr Jean-Baptiste Leroux, objective quoique favorable à Valognes : « M. de La Luthumière et le séminaire de Valognes », dans le *Mémorial de l'Institut Saint-Paul* (de Cherbourg), 1923, pp. 111-128, et 1924, pp. 42-53, et l'ouvrage polémique et partial de Jules Blouet, *Les Séminaires de Coutances et Avranches*, Coutances-Paris, A. Picard, 1936. Voir aussi la

transcription procurée par M. Remy Villand des « Actes de fondation des Séminaires de Coutances et Valognes, de 1651 à 1661, tirés des archives notariales de ces deux villes », dans les *Mélanges de la Société d'Archéologie de la Manche*, 11<sup>e</sup> série, 1982, pp. 129-156; qu'il me soit permis de dire à MM. Nédelec et Villand, des Archives départementales de la Manche, toute ma reconnaissance pour le concours qu'ils m'ont apporté en vue des recherches présentes. Cf. enfin mon étude en préparation sur le séminaire de Valognes au XVII<sup>e</sup> siècle.

(4) Sur la famille de La Luthumière, voir divers renseignements dans un article de Jean Canu, « Un double anniversaire valognais : le couvent des cordeliers fondé en 1468 et la Maison du Bon Pasteur », *Revue du Département de la Manche*, t. 11, 1969, fasc. 44, pp. 369-399 et Charles Berthelot Du Chesnay, *Les Missions de Saint Jean Eudes*, Paris, Procure des Eudistes, 1967, pp. 342-343.

(5) [R. Cerveau], *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité*, s.l., 1760-1778, t. I, pp. 315-317 ; citation extraite de la p. 316.

(6) Godefroy Hermant, *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du XVII<sup>e</sup> siècle (1630-1663)*, procurés par Augustin Gazier, Paris, Plon-Nourrit, 1905-1910, t. II, p. 181.

(7) Ch. Berthelot Du Chesnay, *ibid.*

(8) Cf. J. Blouet, *ibid.*, pp. 33 et suiv. et Paul Milcent, *Un Artisan du renouveau chrétien au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 1985, pp. 263-267 ; ainsi que les actes notariés transcrits par R. Villand (*supra*, n. 3), des 24 et 25 janvier 1651, du 5 mai 1651 et du 21 décembre 1654 (ces actes portent la signature autographe de Jean Eudes).

(9) « Supplique de M. de La Luthumière et de ses prêtres adressée à Mgr Loménie de Brienne le 8 mars 1675 pour se justifier des accusations portées contre eux », « Archives du diocèse de Coutances, cote DE, XXVI, pièce n° 10, 23 ff. r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> : citation extraite du f° 16 ; sur la « Supplique », cf. *infra*.

(10) Transcription R. Villand, *ibid.*, pp. 141-142.

(11) Lettres de concession de Cl. Auvry dans les « Mémoires » de Mangon Du Houguet, copiés par Gerville, manuscrit de la Bibl. mun. de Valognes, ff. 70-72 ; approbation des habitants de Valognes, cf. R. Villand, *ibid.*, po. 140-141 ; lettres patentes du Roi, copie aux Arch. dioc. de Coutances, DE, XXVI, pièce n° 1 : accord du chapitre de Coutances, *ibid.*, pièce n° 5.

(12) Ce renseignement est fourni dans un post-scriptum de la lettre de Cl. Auvry, *ibid.*

(13) R. Basan provient du rameau de Querqueville-Montaigu ; cf. André Rostand « Le château de Flamanville », *Mélanges Soc. Arch. de la Manche*, 11<sup>e</sup> série, 1982, p. 61 : Robert fut baptisé le 13 mars 1611 à Valognes, devint curé de Montaigu-la-Brisette, cure qu'il échangea en 1652 avec la fonction de « prieur-commandeur » de l'Hôtel-Dieu, où il demeura de 1654 à 1673. Il mourut le 26 mai 1679 et fut inhumé dans l'église du séminaire.

(14) Un homonyme, sans doute parent, de Le Fillastre était abbé de Notre-Dame du Vœu à Cherbourg à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; sur cet excellent confesseur de Valognes, cf. *infra*, n. 39.

(15) Louis Le Bourgeois, fils de Robert Le Bourgeois, sgr d'Héauville, et de Marie de Mathan, dame de Ducy et de Carnet, naquit en 1618 ou 1620; en 1634 il est chapelain de Sainte-Julie de Ducy, bachelier de théologie en la Sorbonne en 1640, curé d'Héauville de 1640 à 1643, abbé commendataire de Chantemerle en 1640 également, chanoine et grand doyen d'Avranches de 1642 à 1656, puis de 1657 à sa mort en 1681.

(16) Le *Catéchisme* parut à Paris (un in-12 de VIII-119 pp.) ; son auteur obtint un privilège pour sa réimpression en 1673 (cf. registre de la communauté des libraires, B.N., f. fr., 21945. f° 126 v°). Il fut traduit en vers néerlandais et connut de nombreuses rééditions.

(17) B.N., *nouv. acq. fr.*, 4333 f° 53 v° : « Abbé d'Héauville. M. Arnauld lui a dit qu'il y avait assez de personnes qui écrivaient pour les savants, mais que la Providence l'engageait peut-être à écrire pour le peuple d'une manière claire et intelligible » ; le propos est anonyme. Arnauld citera quatre vers de L. Le Bourgeois dans une lettre, cf. *Œuvres*, Paris-Lausanne, S. d'Arnay, t. II, p. 165 (à du Vaucel, 20 octobre 1682), voir aussi t. III, p. 115.

(18) *Recueil de Poésies chrestiennes et diverses*, Paris, Pierre Le Petit, achevé d'imprimer pour la première fois le 20 décembre 1670, t. I, pp. 357-370.

(19) Ce sont Noël Bertaut, Guillaume Couppey et François Le Trésorier.

(20) Acte transcrit par R. Villand, *ibid.*, p. 144 ; sur ce texte, n. 53.

(21) Le texte de la sentence de l'évêque a été transmis par Toustain De Billy ; Bibl. mun. de Coutances, manuscrit 23, ff. 343-347 ; citation extraite du f° 346.

(22) Ce registre de 1665 n'a pas, semble-t-il, été conservé dans les Archives dioc. de Coutances, où il se trouvait au début du XX<sup>e</sup> siècle selon Le Roux, *ibid.*, p. 117, n. 1.

(23) Il est intitulé : « Catalogue des noms des séminaristes demeurant dans le séminaire de Valoigne l'an 1671 à la Saint-Michel », série 100 J, Fonds André Chastain.

(24) A. Arnauld, *Œuvres*, t. XLIII, p. 43.

(25) Arch. dép. de l'Orne, série H, 3574 : il s'agit d'un accord passé en 1729 entre les religieuses de l'abbaye Notre-Dame d'Almenèches et deux petits-neveux de « Jacqus-Hardouin Bellier, écuyer, sieur des Essarts » ; ils se nomment : « Charles-Tanneguy Bellier, écuyer, sieur de La Bretonnière » et « Robert-Tanneguy Bellier, écuyer, sieur de Vendel » et portent la procuration de leur grand-oncle, demeurant à Paris.

(26) Copie d'un contrat du 9 août 1667 dans Mangon du Houguet, *ibid.*, (Hardouin Bellet de Versainville, diacre) et actes notariés : reg. des tabellions de Valognes, Arch. dép. de la Manche, 5 E 14627, f° 37 (6 juillet 1671) et f° 90 (28 juillet 1671). Versainville est une paroisse proche de Falaise, au sud de Caen, qui faisait partie, au XVII<sup>e</sup> siècle, du diocèse de Sées.

(27) *Supplément au Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, s.l., 1735, in-4°, p. 623 ; (le *Supplément* écrit à cette même page par erreur: «La Laidumière » pour «La Luthumière »). Pierre Guilbert, *Mémoires historiques et chronologiques sur l'Abbaye de Port-Royal des Champs*, Utrecht, 1755-1756, 7 vol. in-12, t. VTI, p. 327.

(28) La copie de la lettre de la Mère Angélique se trouve dans le *Journal de Port-Royal*, B.N., f. fr. 17779, f° 202 ; elle fut publiée par Guilbert, *ibid.*, t. II, pp. 534-535.

(29) Références données à la n. 26.

(30) Une copie de la lettre d'Eustace a été insérée dans le *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, ff. 199-200 et publiée avec de menues modifications par Guilbert, *ibid.*, t. II, pp. 626-630 (l'auteur rétablit à la fin de la lettre le texte sans doute original, qui devient ainsi plus compréhensible).

(31) *ibid.*, t. II, p. 526.

(32) La date traditionnellement donnée de la mort de Belier est 1727, cf. Guilbert, *ibid.*, t. VII, p. 257 et E. Jacques, *Les Années d'exil d'Arnauld*, p. 721, n. 18, qui corrige en 1730, in *Aureavallis*, p. 192 (sans donner de référence) ; 1727 est de toute façon infirmé par le document de 1729 cité à la n. 25 plus haut.

(33) Cf. Toustain De Billy ; Bibl. mun. de Coutances, 23. f° 344.

(34) ID., *ibid.*, f° 347 ; cf. G. Hermant, *Mémoires*, t. TV, pp. 413-414.

(35) Texte donné par J. Blouet, *ibid.*, p. 221.

(36) Sur les incidents qui suivirent la mort de Marie des Vallées, décédée le 25 février 1656, voir Ch. Berthelot Du Chesnay, *ibid.*, pp. 107-108.



(37) J. Deslyons, *Journaux*, B.N., f. fr., 24999, ff. 192-193 ; le doyen de Senlis reviendra en 1666 sur l'affaire de Valognes de 1660, f° 368.

(38) « *Supplique de 1675* », Arch. dioc. de Coutances, *ibid.*, f° 2.

(39) *Ibid.*, ff. 2 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

(40) *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, f° 199 v<sup>o</sup>.

(41) Extrait publié par D. Boulay, *Vie du Vénérable Jean Eudes...*; Paris, R. Haton, 1905-1908, t. IV, appendice, pp. 45-46.

(42) Lettre publiée dans les *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 717.

(43) Cf. Boulay, *ibid.*, t. IV, pp. 342 et suiv.

(44) Cf. n. 9.

(45) Toustain de Billy, *ibid.*, est le seul à transmettre ce texte. Voir aussi de novembre 1675 une lettre de l'abbé de Rancé à Félix Vialart, évêque de Châlons, Bibl. de la Société de Port-Royal, P.R., 45, ff. 434 et suiv.

(46) Toustain De Billy, *ibid.*, f° 347.

(47) Ces mots de Pierre Costil, l'annaliste de la congrégation de Jean Eudes, ont été rapportés par J. Blouet, *ibid.*, p. 227.

(48) J. Blouet, *ibid.*, p. 224.

(49) « *Supplique de 1675* », *ibid.*, f° 7.

(50) En 1673 parurent *Les Devoirs du Chrestien dédiés à Mgr le Dauphin* par M. l'abbé d'Héauville, Paris, H. Josset, avec un privilège du 16 mars 1673, enregistré le 27 juin et un achevé d'imprimer du 30 juillet ; les approbations sont signées des évêques de Châlons, Saint-Pons, Périgueux, Lectoure et Condom, des docteurs de Sorbonne : Mazure, Despèriers, Pirot, etc. ; l'abrégé des approbations, rédigé en vers, est de Thomas Fortin, proviseur du collège d'Harcourt, 6 juillet 1673.

(51) « *Supplique de 1675* », *ibid.*, f° 21 v<sup>o</sup>

(52) *Ibid.* ; sur les accusations relatives à ces ouvrages, voir aussi le libelle de Charles du Four contre Jean Eudes, intitulé : *Lettre à un Docteur de Sorbonne*, qui date de 1674, pp. 20, 48, 49 (B.N., f. fr., 14562).

(53) Acte de fondation, « délivré aud. seigneur de La Luthumière pour mettre dans les archives du séminaire », Notariat de Valognes, 5 E 14614, ff. 18-26 v<sup>o</sup>, transcription R. Villand, *ibid.*, pp. 141-148 ; citation extraite de la p. 145. Ce long et beau texte évoque la rédaction des « statuts et règlements qui seront l...l approuvés dud. seigneur évêque » (p. 143), précise l'esprit qui a présidé à la création de la maison et règle divers problèmes matériels et financiers (charges, ressources, devoirs, etc.). A aucun moment La Luthumière ne fait allusion dans ces pages à l'échange de correspondance qu'il a entretenue avec la congrégation romaine « de Propaganda Fide » en 1656-1657, cf. Mgr Bernard Jacqueline, *Revue de la Manche*, 1971, fasc. 49, pp. 82-85.

(54) Transcription R. Villand, *ibid.*, p. 145.

(55) Une grande oartie de la bibliothèque du séminaire se retrouve aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Valognes : elle comprend nombre d'ouvrages de Jansénius, des Amauld, de Duvergier de Hauranne, mais aussi de théologiens ou auteurs protestants : Aubertin, Bèze, du Moulin (dont un ouvrage : *Bouclier de la Foy*, Charenton. A. Pacard, 1619, Dorte l'ex-libris de Jacques-Hardouin Belier, comme d'autres livres).

(56) *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, 17779, f° 199.

(57) *Ibid.*, f° 200.

(58) P. 623 ; relevons l'erreur du *Supplément*, qui dit qu'Eustace posséda cette cure jusqu'en 1684.

(59) *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, f° 200 v<sup>o</sup>.

(60) *Vie de M. l'Abbé de Pontchâteau*, citée par Sainte-Beuve, *Port-Royal* Bibl. de la Pléiade, t. ITT, p. 850. Cf. Bruno Neveu, *Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau*. 1634-1690. Paris. De Bonard, 1969, np. 248-249 et A C M. Duinker. *Claude de Sainte-Marthe, prêtre et confesseur de Port-Royal. Essai biographique*, Haarlem, 1932, p. 44.

(61) B. Neveu, *ibid.*

(62) Sur 'Le Moine et les autres candidats, cf. P. Guilbert, *Mémoires*, t. II, pp. 444, 587-588.

- (63) ID., *ibid.*, p. 526.
- (64) Lettre d'Angélique de Saint-Jean, 30 avril 1683, *Journal de Port-Royal, ibid.*, 17779, f° 196.
- (65) *Mémoires*, t. II, p. 526.
- (66) *Journal de Port-Royal, ibid.*, f° 200 v°.
- (67) Guilbert, *ibid.*, p. 530.
- (68) B.N., *ibid.*, f° 203.
- (69) A. Amauld, *Œuvres*, t. II, p. 343.
- (70) Arch. dép. de la Manche, Not. de Valognes, 5 E 14634, ff. 27-28.
- (71) [Jérôme Besoigne], *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, Cologne, aux dép. de la Compagnie, 1752, t. V, p. 126.
- (72) Cf. *infra*, § 4 et n. 96.
- (73) Sur Juvigny, cf. E. Jacques, *Les Années d'exil d'Amauld*, pp. 525-526 et *Aureavallis*, p. 182, n. 78 et p. 192, n. 216 ; René Taveneaux, *Le Jansénisme en Lorraine, 1640-1789*, Paris, Vrin, 1960, pp. 242, 245-246.
- (74) A. Amauld, *Œuvres*, t. IV, p. 55.
- (75) *Aureavallis, ibid.*
- (76) Bibl. mun. de Troyes, ms. 2210, f° 208.
- (77) *Ibid.*, f° 239.
- (78) *Ibid.*, f° 307.
- (79) *Vie de Pontchâteau*, citée à la n. 60, *ibid.*, p. 851 : « Il se résolut de quitter ce lieu [Evreux, où il réside chez M. Le Métayer], et d'aller passer quelques jours au séminaire de Valognes ; mais, ayant reçu des nouvelles de Paris qui l'engageaient d'y revenir, il n'y demeura pas longtemps » ; B. Neveu ne fait pas état de ce voyage à Valognes.
- (80) La lettre de Ruth d'Ans, sans date, est jointe à une lettre de Pasquier Quesnel à Ruth d'Ans de mars 1683, cf. J. Tans, *Quesnel et les Pays-Bas, Correspondance...*, Groningue-Paris, 1960, p. 56.
- (81) A. Amauld, *Œuvres*, t. II, p. 554.
- (82) Bibl. mun. de Troyes, 2210, f° 337.
- (83) *Ibid.*, f° 373.
- (84) *Ibid.*, f° 626.
- (85) Cf. E. Jacques, *Aureavallis*, p. 181, n. 74.
- (86) A. Amauld, *Œuvres*, t. III, pp. 721-722.
- (87) *Aureavallis*, p. 168.
- (88) *Œuvres*, t. IV, p. 68.
- (89) *Ibid.*, t. III, p. 721.
- (90) Lettres du 18 juin 1694, *ibid.*, t. IV, p. 52 et du 30 juin, p. 55.
- (91) Cf. la communication, au présent colloque, sur L. Guelphe, d'Antony McKenna, à qui je redis ma reconnaissance pour les services qu'il m'a rendus en vue de cet exposé sur Eustace et Belier.
- (92) Sur Jacques Le Noir (qu'il ne faut pas confondre avec le théologal de Sées, ami de Port-Royal, Jean Le Noir), voir E. Jacques, *Les Années d'exil d'Amauld*, p. 526, et *Correspondance* de Bossuet, procurés par Urbain et Lévesque, Paris, Hachette, 1909-1925, t. XII, pp. 88 et suiv. ; sur Mme de Fontpertuis, E. Jacques, *ibid.*, pp. 107, 431-434 et *passim*. La citation de la lettre d'Amauld est extraite des *Œuvres*, t. V, p. 3.
- (93) Arch. d'Utrecht, O.B.C., reg. 632 : référence communiquée par M. E. Jacques, que je remercie bien vivement pour les renseignements et les conseils qu'il m'a donnés.
- (94) *Œuvres*, t. III, p. 775.
- (95) Arch. d'Utrecht, *ibid.*
- (96) *Œuvres*, t. IV, p. 28.
- (97) *Ibid.*, p. 41.
- (98) Lettre de Quesnel au P. du Breuil, citée d'après Sainte-Beuve, *ibid.*, t. III, p. 423.
- (99) Arch. d'Utrecht, O.B.C., 632.
- (100) *Ibid.*
- (101) Arch. de l'archevêché de Malines, *Janseniana*, 10.
- (102) *Journal de Port-Royal, ibid.*, 17779, f° 203.

- (103) Arch. de Malines, *ibid.*
- (104) Louis Tronson, *Correspondance*, p.p. L. Bertrand, Paris, V. Leccoffre, 1904, t. III, pp. 107-108, cf. pp. 69-71.
- (105) Extrait de la lettre autographe, signée par La Luthumière, aux Arch. dioc. de Coutances, DE, XXVI, liasse 6 ; une copie de la réponse de Brienne, datée de Paris, le 23 mai 1692, se trouve dans la même liasse.
- (106) Frézeau de La Frézelière (1654-1702) était abbé de Saint-Sever, qui faisait alors partie du diocèse de Coutances. Quand il fut nommé évêque, il était vicaire général de Strasbourg.
- (107) A. Amauld, *Œuvres*, t. IV, p. 55 ; cf. autre lettre du 30 juin : « N'est-il point à craindre qu'étant si bon ami du Révérend Père (de La Chaize), il (de La Frézelière!) ne se laisse prévenir par les mauvaises impressions qu'il lui pourrait donner contre les prétendus jansénistes ? Je m'imagine que vous aurez pris les devants » (p. 56) ; et dans une lettre du 17 juillet (pp. 69-70), le théologien parle à Mme de Fontperuis des conseils à donner au nouvel évêque de La Rochelle, qu'il dit « fort ami des MM. des Missions étrangères ».
- (108) *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, ff. 363 (1<sup>er</sup> avril) et 367 v<sup>o</sup> (9 août).
- (109) I.J. Besoignel, *Histoire de Port-Royal*, t. V, p. 57.
- (110) *Port-Royal*, Bibl. de la Pléiade, t. III, p. 220.
- (111) *ID.*, *ibid.*, p. 221
- (112) Cf. *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, f<sup>o</sup> 262 : Eustace a donné les derniers sacrements à J. Hamon le 14 février. Sur la mort du Normand, le confesseur a écrit au moins deux lettres, qui sont conservées, l'une aux Archives de la Bastille, carton 10487, selon Cécile Gazier, *Ces Messieurs de Port-Royal*, Paris, Perrin, 1932, pp. 195-197 (lettre adressée à un ami de Beauvais) ; l'autre, à Antoine Chartemps, chanoine de Saint-Thomas du Louvre, datée du 5 mars, Arch. d'Utrecht, *P.-R.*, 3221 (vol. 3 : il s'agit d'une copie). La même année 1687 mourait à Port-Royal M. Charles, à qui Jean Burlugay donna les derniers sacrements le 3 avril, car « M. Eustace était fort enrhumé et ne pouvait parler », *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, f<sup>o</sup> 264.
- (113) *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, p. 623.
- (114) Sur la mort de Mme de Belisi, cf. Arch. d'Utrecht, *P.-R.*, 361 ; sous ce numéro figure aussi une épitaphe de Guillaume Marignier, 1657-1706, prêtre originaire du diocèse de Sées, successeur d'Eustace à Port-Royal des Champs, cf. *Supplément au Nécrologe*, pp. 423-424.
- (115) Cf. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. III, p. 250, où se lit un extrait de lettre de N. Eustace.
- (116) *ID.*, *ibid.*, p. 269.
- (117) *ID.*, *ibid.*, p. 608, n. ; cf. *Supplément au Nécrologe* -. « Dans la dispute que M. Amauld et M. Nicole eurent ensemble au sujet du système de *La Grâce générale* de ce dernier, M. Eustace prit parti pour M. Nicole, et écrivit en sa faveur contre M. Amauld un ouvrage qui n'a point été imprimé » (p. 623).
- (118) Cité d'après Sainte-Beuve, *ibid.*
- (119) *Supplément au Nécrologe*, p. 623 ; l'extrait suivant provient de la p. 624.
- (120) Cf. JCharles Clémencetl, *Histoire générale de Port-Royal*, Amsterdam, 1755-1757, t. IX, p. 47, n. 36 : à Vitry-le-François « il demeura quelque temps déguisé et inconnu à tout le monde chez le frère d'une religieuse de Port-Royal ».
- (121) Cf. J. Tans, P. *Quesnel et les Pays-Bas*, pp. 327, 330, 333, 349-350, 353, 358. Ce pseudonyme de « M. François », que L. Guelphe porta également, revient dans une lettre du P. Ruffin à M. de La Place Ucaues Fouilloul, du 25 octobre 1710, où il ne fait aucun doute qu'il s'agit de N. Eustace : « Je vous prie de tenir bien secret ce que je vous ai marqué dans ma dernière au sujet de M. François : il ne faut ni confier à personne qu'il a été vingt-deux ans dans l'endroit que je vous ai marqué en qualité de confesseur. Cela doit être caché. On ne l'a pas encore

su au lieu d'où il s'est retiré depuis peu. Vous jugez bien que si on le savait, on en voudrait faire un sujet d'accusation à ces autres amis qui sont restés », Arch. d'Utrecht, P.-R., 1310.

(122) Voir J. Bruggeman et A.-J. van de Ven, *Inventaire*, La Haye, M. Nijhoff, 1972, Index s.v., « Eustace ».

(123) *Supplément au Nécrologe*, p. 625 E. Jacques relève qu'un moine, « dom G. Scheiffer (de Cologne ; quarante-sept ans, dix-sept ans de profession) signalait comme une singularité l'habitude qu'avait M. Eustace de lire la messe à haute voix » (Archives de l'abbaye de Grimberghen, *ibid.*, déposition de A. Crombach.)

(125) IJ. Besoignel, *ibid.*, t. X, p. 329, n. 57.

(126) *ID.*, *ibid.*

(127) Arch. d'Utrecht, P.R., 3220-3221 : voyage de Quesnel.

(128) IJ. Besoignel, *ibid.*; sur la date de sa mort, cf. *supra*, n. 32. Dans une lettre du 23 novembre 1984, M. E. Jacques m'écrivait à propos de Belier des Essarts : « On ne le confondra pas avec Alexis et Jean-Baptiste Desessarts, le premier prêtre, le second diacre du diocèse de Paris, cités par A. Gazier, *Histoire générale du Mouvement janséniste*, t. I, p. 311. Fixés à Rijnwijk (près d'Utrecht) ils y achetèrent la maison qu'occupaient les moines émigrés de l'abbaye d'Orval (cf. A.-J. Van de Ven, « La Communauté cistercienne de la maison de Rijnwijk près d'Utrecht », dans *Internationale Kirchliche Zeitschrift*, Berne, 1949, p. 123 » ; cf. aussi *l'Inventaire* de Bruggeman et Van de Ven, index. Alexis des Essarts (comme vraisemblablement son frère) fit ses études au séminaire oratorien de Saint-Magloire à Paris et s'y lia avec l'abbé de Roquette, le futur prieur de Saint-Himer au diocèse de Lisieux, qui résida dans cette maison de 1718 à 1723 (cf. Yves Leblanc, *Chroniques de Port-Royal*, 15-16, 1966, n. 30, n. 12). Or on lit dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, B.N., n.a.fr., 4002, f° 44 v°, une lettre du 31 mars 1721 : « Le cardinal de Noailles l...l. Il a fait avertir le supérieur de Saint-Magloire de ne point envoyer à l'ordination Mrs Desessarts, le cadet Hardouin, et Boucher et le confrère de Grosbois, qui y étaient en retraite pour se préparer à recevoir les ordres. » Une parenté entre ce dernier Desessarts, Alexis et Jean-Baptiste d'un côté et Jacques-Hardouin Belier des Essarts, n'est donc pas à exclure.

(129) Né en 1625 ou 1626 à Evreux, Martin Le Métayer fit ses études à la Sorbonne, présenta en 1650 sa thèse de tentative sur la prédestination et la grâce sous la direction de Noël de Lalane ; mais il resta bachelier, refusant de souscrire à la condamnation d'A. Arnauld en 1658. Après avoir été précepteur des fils de Mme de Longueville, il fut curé de Bemières-sur-Eure du 13 janvier 1661 au 4 mars 1665. On retrouve son nom dans la correspondance de Maignart de Bemières, d'Etienne Le Camus, évêque de Grenoble. A Rome avec Pontchâteau en 1679-1680, « on le faisait suivre pour voir sa correspondance. Il s'en aperçut de manière que pour leur donner l'exercice, il s'en donnait à lui-même : il allait d'église en église » (P. Léonard, cité d'après B. Neveu. *Pontchâteau*, p. 223, cf. Arch. nat., M 762, II. 44). Exilé au Havre en 1682, puis à Vire, il rentra en grâce, fut nommé curé de Saint-Thomas d'Evreux en 1685 et le resta jusqu'à sa mort en 1705, cf. Pierre Thomas du Fossé, *Mémoires*, procurés par F. Bouquet, Rouen, Ch. Métérie, 1876-1879, t. IV, pp. 115, 124, 129.